

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAINON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-02 RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Les ministères de la culture et des finances ont autorisé la Fondation du Patrimoine à délivrer un label à des particuliers, propriétaire d'un bâtiment, dès lors qu'il est visible de la voie publique.

La Fondation du Patrimoine peut donc nous aider à participer à la mise en valeur de notre commune par la sauvegarde de notre Patrimoine légué par nos anciens et que nous transmettrons à nos enfants.

Pour ce faire, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 s'élève à 75 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'adhérer à l'unanimité des membres présents à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 par le versement d'une cotisation s'élevant à 75 € (soixante-quinze euros).

DESIGNE Mme le Maire pour représenter la commune auprès du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20220203-DCM2022-02-DE
Date de télétransmission : 03/02/2022
Date de réception préfecture : 03/02/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 4/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents : Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER, Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-03 : TARIFS ENCAISSEMENT 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de fixer les tarifs d'encaissements comme suit :

- Cimetière

*concession et cavurne cinquantenaire adulte : 80.00 €

*concession et cavurne cinquantenaire enfant : gratuit

- Chenil

Animal vagabond : 10.00 €/jour

- Stationnement équestre

*par cheval et par nuit : 3.00 €

*groupe de 20 chevaux par nuit : 50.00 €

- Plan d'eau des Loges

Taxe d'occupation du Plan d'eau des Loges pour les associations extérieures : 50.00 €

- Pêche

*Carte annuelle : 50.00 €

*Carte invité : 5.00 €

*Carte de nuit : 10.00 €

- Vente de bois

*Stère de bois châtaignier : 8.00 €

*Stère de chêne : 13.00 €

*Bois blanc : 5.00 €

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE-LES-PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT et Christophe GAINON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET
De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-04 : TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA PARCELLE NUMERO 11

Madame le Maire présente au conseil municipal 3 devis à savoir :

1) Sté RUAULT sise à BREIL – 49490 NOYANT VILLAGES :

*Devis 2022/003 : Broyage en bandes tous les 4 mètres
Pour un montant de 13.035,20 HT € soit 15.251,22 €

*Devis 2020/002 : Travaux comparable au devis 2022/003 mais distance entre rang espacé de 4 mètres, puis espace de 3 mètres, soit 4 rangs rapprochés à 3 m puis espace de 4 m (20% de travail en plus).
Pour un montant de 15.671,40 HT € soit 18.332,34 €

2) ONF – AGENCE TERRITORIALE PAYS DE LA LOIRE :

- * Devis n°DEC-22-832009-00462403/13852 :

Travaux préalables à la régénération, préparation de la végétation avant régénération.

Travaux préalables à la plantation labour profond en bande à la charrue

Emiettage-reprise de labour

Régénération fourniture de graines résineux

Réalisation de semi en lignes tous les 4 mètres.

pour un montant de 16.072,20 €HT soit 17.679,42 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20220203-dcm2022-04-DE Date de télétransmission : 03/02/2022 Date de réception préfecture : 03/02/2022

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société RUAULT sise « 16 avenue de Lathan – BREIL 149490 NOYANT-VILLAGES » :

pour un montant de 13.035.20 € HT soit 15.251,22 € TTC.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT et Christophe GAINON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET
De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-05 : RENOVATION DU CHENIL COMMUNAL

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint, présente au conseil municipal 2 devis pour l'achat de fournitures pour la rénovation du chenil communal à savoir :

1) STE MATERIAUX SARL AMBROISE MOTHAIIS :

*Devis DE000004730 : fournitures

Pour un montant de 2.306,02 € TTC

2) EURL ZUCCA'METAL :

*Devis DE00000318 : fournitures

Pour un montant de 2.808,00 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société pour un montant de 2.340,00 € HT soit 2.808,00 € TTC.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/01/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT et Christophe GIGNON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-06 : ACHAT D'UN CAMION BENNE

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint, présente au conseil municipal 1 devis pour l'achat d'un camion benne.

SOCIETE APPRO UTILITAIRES :

Camion benne de marque IVECO – modèle DAILY CCB.

Pour un montant de 19.490,00 € H.T. soit 24.008,66 € T.T.C. (frais de carte grise et de plaque inclus)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, l'achat du camion benne pour un montant de 19.490,00 € HT soit 24.008,66 TTC à la société APPRO UTILITAIRES.

CHARGE Madame le Maire à signer tous les papiers concernant cet achat.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/01/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, et Yvonne FREMONT, et Christophe GIGNON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-07 GESTION DU PLAN D'EAU DES LOGES

Madame le maire propose au conseil municipal l'élaboration d'un plan de gestion ENS (Espaces Naturels Sensibles) sur le site naturel du « Plan d'Eau » des Loges.

La réalisation de ce document comprendra deux phases distinctes :

- Phase 1 : diagnostic et enjeux,
- Phase 2 : plan d'actions.

L'objet de ce plan de gestion ENS sur le site du « Plan d'Eau des Loges » est de définir un projet d'aménagement pour préserver durablement ce site emblématique.

Ce plan de gestion sera établi pour une durée de 5 ans minimum (2021-2026).

Coût financier ENS (Espaces Naturels Sensibles) Etang des Loges

- Phase 1 diagnostic écologique : 13.862,00 € (28 jours)
- Phase 2 plan d'actions : 7.918,00 € (16 jours)

Soit un total de 21.780,00 €

BILAN FINANCIER

*Financement conseil départemental 49 (80%) : 17.424,00 €

*Reste à charge pour la commune de la Breille-les-Pins : 4.356,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité, des membres présents, l'élaboration d'un plan de gestion ENS (Espace Naturel Sensible) sur le site du « Plan d'Eau des Loges ».

Montant de la dépense de la commune pour la réalisation du plan de gestion ENS : 4.356,00 €.

Le solde de 17.424,00 € sera pris en charge par le Département de Maine-et-Loire.

CHARGE le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune.
(Annexe : Bilan financier joint à la délibération).

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/22
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022